



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 02 septembre 2024 portant modification sur la désignation des membres de la formation spécialisée santé et sécurité au travail du comité social d'administration spécial académique

Le recteur de l'académie d'Amiens,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté de composition du CSA spécial services académiques en date du 23 janvier 2023,

Vu le remplacement de madame Sylvie RECHER, nommée en qualité de représentante suppléante de la FSU, remplacée par madame Brigitte SANCHEZ ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique institué auprès du recteur de l'académie d'Amiens comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel de la formation spécialisée SST du comité social d'administration spécial académique de l'académie d'Amiens, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés par les organisations syndicales après désagrégation des suffrages obtenus dans le cadre du CSA académique suivants :

1. Au titre de la FSU

Représentants titulaires [6 sièges]

- 1) Tristan THEBAULT – DSDEN de l'Aisne
- 2) Catherine HAPPIETTE – DSDEN de la Somme
- 3) David BETTE – Rectorat de l'académie d'Amiens
- 4) Anne-Marie ONODI – Rectorat de l'académie d'Amiens
- 5) Sébastien COINT –Rectorat de l'Académie d'Amiens
- 6) Adeline BREART – DSDEN de la Somme



ACADÉMIE D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Représentants suppléants [6 sièges]

- 1) Xavier DURAND – DSDEN Oise
- 2) Sandrine CIRIER – DSDEN Oise
- 3) Dorothee QUERTAINMONT – DSDEN de l'Aisne
- 4) Willy DESTREZ – Rectorat de l'Académie d'Amiens
- 5) Elodie MOURIER – DSDEN de la Somme
- 6) Brigitte SANCHEZ – DESDEN de la Somme

2. Au titre de l'UNSA

Représentants titulaires [2 sièges]

- 1) Madame Marie-Andrée CATAN – Circonscription de Creil
- 2) Madame Dominique LECONTE – Circonscription d'Amiens Sud-Ouest

Représentantes suppléantes [2 sièges]

- 1) Madame Véronique PINNA MIELCZAREK – DSDEN de la Somme
- 2) Madame Romy CANVOT – Circonscription de Pont-Ste-Maxence

3. Au titre du SGEN-CFDT

Représentantes titulaires [2 sièges]

- 1) Angélique CREVET – Rectorat de l'académie d'Amiens
- 2) Véronique BOURY – Rectorat de l'académie d'Amiens

Représentantes suppléantes [2 sièges]

- 1) Peggy FLANDRE – GIP Forinval de l'académie d'Amiens (Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville au 1^{er} septembre 2023)
- 2) Sabine PERDRIX – DSDEN de la Somme

Article 3

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Amiens, le 02 septembre 2024.

Pierre MOYA